

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **18 AVRIL 2019, À 8 H 30.**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – règlement numéro 1246-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
4. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – rénovation de la résidence des artistes – demande d'aide financière
5. Résidence des Prairies – soutien en cas de sinistre
6. Fondation du Carré St-Louis – contribution financière
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

Absences motivées :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

243-04-2019

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Adoption – règlement numéro 1246-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1246-2019 ainsi que sa portée.

244-04-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 avril 2019 concernant le règlement numéro 1246-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1246-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

4. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – rénovation de la Résidence des artistes – demande d'aide financière

245-04-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite procéder à des travaux de rénovation de la Résidence des artistes en vue d'y aménager un espace intergénérationnel;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) qui vise l'amélioration et l'aménagement de bâtiments au bénéfice les aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de rénovation de la Résidence des artistes en vue d'y aménager un espace intergénérationnel;

QUE la Ville a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

5. Résidence des Prairies – soutien en cas de sinistre

246-04-2019

ATTENDU la demande de la Résidence des Prairies datée du 8 avril 2019 concernant une demande d'hébergement temporaire des résidents en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, une entente avec la Résidence des Prairies, relativement à la fourniture d'hébergement temporaire de leurs résidents au Centre des arts et des loisirs Alain-Larue en cas de sinistre.

6. Fondation du Carré St-Louis – contribution financière

247-04-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au souper organisé au profit de l'organisme la Fondation du Carré St-Louis qui se tiendra le jeudi 30 mai 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation du Carré St-Louis afin d'aider cette dernière à soutenir les plus défavorisés de la communauté régionale.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

248-04-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 42.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse